



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 6 juin 2024
A : Vesoul - siège du district Haute-Saône (9h30 - 12h30).

Présents : Stéphanie BARBIER - Christophe GIRARDET - Michel MALIVERNAY -
Marc TISSERAND - Cyrille LAMBINET.

Excusé : Maxime BONIN

Participe (invité) : Bertrand NORMAND

1°) **COUPES :**

1.1) Bilan journée « finales » à Saône le samedi 1 juin 2024

La commission exprime sa satisfaction quant à l'organisation de cette journée à Saône. Tous les clubs concernés se sont bien mobilisés et plus de 1 000 personnes ont été accueillies sur l'ensemble de la journée.

Une belle fête pour le développement du football féminin dans notre secteur.

Le niveau « football » est apparu « en progrès » vis-à-vis des saisons précédentes avec notamment un très bon plateau U15F.

Nous avons apprécié la présence de notre sponsor, le Crédit Agricole pour les remises de récompenses.

Quelques améliorations à apporter :

- Une meilleure concertation en amont entre nos deux districts pour la désignation des arbitres.
- Horaire encore trop « serré » entre U17 et sénières à 8.

1.2) Perspectives saison 2024-2025

Compte-tenu de la réorganisation des compétitions, nous nous orientons vers 5 coupes en 2024-2025 soit 3 coupes à 11 (séniores, U18 et U15) et 2 coupes à 8 (séniores et U15).

De ce fait, la commission envisage une journée « finales à 11 » et une journée « finales à 8 ».

1.3) Futsal séniores

Stéphanie BARBIER informe la commission du déroulement de la finale du « challenge national futsal » (coupe de France) de ce samedi 1 juin 2024 à Vandoeuvre les Nancy avec la présence à cette finale de l'équipe féminine de VESOUL FC, défaite mais pouvant être créditée d'une belle prestation sportive.

2°) DOSSIERS EN COURS :

2.1) Rappel

Conformément à la convention qui lie nos deux districts,

- Tous les dossiers concernant la D1 séniores à 11 sont traités directement par le centre de gestion « Doubs/Territoire de Belfort »
- Tous les autres dossiers sont transmis à la commission qui les traite et les oriente en fonction de sa décision.

Autre rappel : les matches non joués feront l'objet d'une sanction, à savoir, une amende de 10 € à chaque équipe.

2.2) Dossiers traités ce jour

- Courriel du club du Monts de Gy en séniores à 8 concernant la rencontre avec Groupement Val de Cerise 2.

Décision prise de transmettre le dossier à la CSR Haute-Saône pour étude et suite à donner.

- Match séniores à 11 Saint Hyppolyte – Colombe.

Le dossier est actuellement en appel auprès de la commission compétente DTB. A reprendre en fonction de la décision de cette commission.

3°) **SAISON 2024-2025** :

3.1 – Organisation

Les inscriptions se feront au niveau du district d'appartenance soit district DTB pour les clubs du Doubs et du Territoire de Belfort, soit district HS pour les clubs de Haute-Saône en respectant les modalités définies par chaque district.

A ce jour une réunion ouverte à tous les clubs féminins de notre secteur est envisagée le samedi 31 août 2024 en matinée.

L'organisation des diverses compétitions ne pourra se faire qu'en août 2024 dans la mesure où il ne nous est pas possible de connaître le nombre d'équipes qui seront engagées. Nous pouvons cependant dégager les orientations suivantes :

3.2 –Début des compétitions

Pour toutes les catégories, nous envisageons le démarrage des compétitions le week-end des 14 et 15 septembre 2024.

Pour les équipes séniors engagées en Coupe de France, des matches pourront être programmés le 8 septembre voire le 1 septembre (organisation : Ligue)

Ci-joint pour rappel, le tableau communiqué précédemment concernant les catégories et années d'âge.

3.3 – accessions en Ligue

La commission valide les 4 équipes qui sont engagées en R2F pour la saison 2024/2025 : VAL DE PESMES – LEVIER – MORTEAU/MONTLEBON – PERROUSE.

3.4 – Séniors à 11

Conformément à la réglementation (et sous réserve de dossiers en cours), le groupe D1 2024-2025 (12 équipes) est constitué avec les équipes suivantes : DANNEMARIE/CRETE – BESANCON FOOT – GJ L'ARCHE – SAINT VIT 2 - PIERREFONTAINE/LAVIRON – MOUTHE/LA JOUX/MASSIF DU HAUT DOUBS – VILLERS LE LAC/LE CHATELEU – PONTARLIER – FC SOCHAUX (règlementation Ligue U18) – SAINT GILLES – ORCHAMPS VAL DE VENNES – PASSAVANT

Il sera officialisé en août prochain, les clubs concernés devant confirmer leur participation lors des inscriptions. Afin de compléter le groupe si besoin, la commission établit la liste des repêchages selon l'ordre suivant :

- 1er : VOUJEAUCOURT
- 2ème : LIEVREMONT/ARCON
- 3ème : RIOZ FC ou COLOMBE

- 4ème : RIOZ FC ou MONTS DE VILLERS
- 5ème : MONTS DE VILLERS ou COLOMBE

3.5 – Séniors à 8

En principe, une phase de brassage courte (sur septembre-octobre) suivie d'une phase « critérium » avec si possible des groupes de 7 ou 8 équipes.

3.6 – U18 à 11

En fonction du nombre d'équipes engagées, souhait d'une phase de brassage courte (septembre-octobre) suivie d'une phase « championnat » avec si possible des groupes de 7 ou 8 équipes.

Rappelons que si des clubs n'ont pas le potentiel pour jouer à 11, ils pourront s'engager à 8.

3.7 – U15 à 11

Cette proposition de compétition étant nouvelle, aucune organisation ne peut être envisagée à ce jour. Nous ne pourrions le faire que lorsque sera connu le nombre d'équipes engagées, le nombre de 10 serait un minimum intéressant !

3.8 – U15 à 8 et U13 à 8

Volonté exprimée par la commission de voir les clubs engager leurs équipes en donnant un niveau (1 ou 2). La formule retenue pourrait être alors celle d'une phase de brassage courte (septembre – octobre) suivie d'un critérium avec si possible des groupes de 7 ou 8 équipes.

3.9 – U11 à 5 et à 8

En principe, organisation de la phase automne par district. Pour la phase printemps, volonté d'organiser des plateaux communs mais pour cela, il faut commencer par travailler à des dates communes.

3.9 bis – U8 à 4

Souhait exprimé par le district de Haute-Saône d'organiser des plateaux communs, le nombre d'équipes étant faible et les clubs concernés souhaiteraient ne pas jouer toujours contre les mêmes équipes.

4°) JONGLAGES :

Le travail de mise à jour des tableaux « jonglage » sera réalisé dans les prochaines semaines. Les résultats seront analysés et pourront faire l'objet de récompenses remises au début de la saison prochaine.

5°) A TRAVAILLER

Quelques pistes à reprendre pour la saison 2024-2025 :

- Mise à jour des règlements (Christophe GIRARDET)
- Rappels concernant les règles de bon déroulement d'un match (arbitrage, tenues, ...)
- Organisation de temps dits de « formation » autour de l'arbitrage notamment pour le foot à 8 (en collaboration avec les CDA)
- Planification de rencontres dans le cadre du PPF pour U13 et U15 notamment.
- Accompagnement des clubs dans leur structuration notamment en cherchant à travailler avec des filières (seul ou à plusieurs)
- Réflexion sur les dérogations (exemple : refus en foot à 11 et autorisation en foot à 8 ?)
- Règlementation concernant les pratiques « mélangées » à 11 et à 8 (U18 par exemple)

6°) ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Les membres de la commission et notamment les techniciens sont à disposition des clubs pour accompagner la réflexion de chacun concernant l'engagement d'équipes pour 2024-2025.

Prochaine réunion de la commission : mardi 20 août 2024 à 9 H 30 au siège du district DTB à Besançon.

Le Représentant du district Haute-Saône,

Le représentant du district Doubs – Territoire de Belfort

Michel MALIVERNAY

Christophe GIRARDET

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF